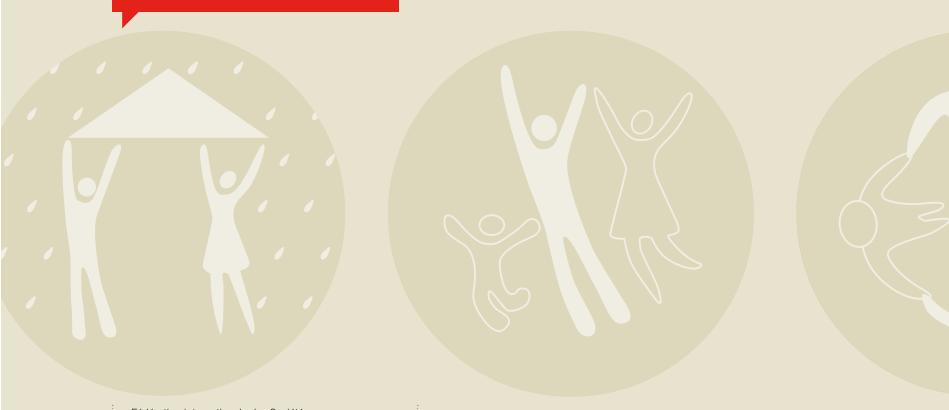


<u>\</u>

Nous apprécions votre soutien à la *Stratégie 2020*. Vous pouvez adresser vos suggestions et demandes de renseignements à **strategy2020@ifrc.org** 



Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2010

La présente publication peut être photocopiée en partie ou dans sa totalité à condition que la source soit indiquée. La Fédération internationale apprécierait d'être informée de toute utilisation faite de ce document.

Les demandes de reproduction à des fins commerciales doivent être adressées à la Fédération internationale, secretariat@ifrc.org

Case postale 372 CH-1211 Genève 19

Suisse

Téléphone : +41 22 730 4222 Télécopie : +41 22 733 0395 Courriel : secretariat@ifrc.org Site Internet : www.ifrc.org page 6

Ce que page 10 nous faisons

Comment nous travaillons

page 20

# Sommaire







Page 4 Introduction à la Stratégie 2020

Page 5 Nos valeurs

#### Page 7

Notre place dans le monde

#### Page 7

À l'approche de 2020 : faire plus, faire mieux, aller plus loin

#### Page 8

Renouveler notre vision dans un monde en constante évolution

Page 12

Les avantages de la Stratégie 2020

#### Page 13

#### Objectif stratégique 1

Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes et les crises

#### Page 15

#### Objectif stratégique 2

Promouvoir des modes de vie sains et sûrs

#### Page 17

#### Objectif stratégique 3

Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix

#### Page 22

#### Action facilitatrice 1

Bâtir des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fortes

#### Page 25

#### **Action facilitatrice 2**

Mener des actions de diplomatie humanitaire pour prévenir et réduire la vulnérabilité dans un monde interdépendant

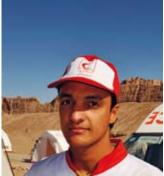
#### Page 28

#### **Action facilitatrice 3**

Fonctionner efficacement en tant que Fédération internationale

### INTRODUCTION À LA STRATÉGIE 2020









Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à mieux surmonter les grands défis auxquels l'humanité sera confrontée au cours de la prochaine décennie.

La Stratégie 2020 fait la synthèse des politiques et stratégies antérieures et présente des concepts clés actualisés, qui aideront les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à formuler des plans stratégiques pour répondre aux besoins et faire face aux vulnérabilités qui les concernent. Elle donne des orientations au Secrétariat pour la définition des priorités opérationnelles de son action en faveur des Sociétés nationales. Elle constitue une base pour l'actualisation, l'harmonisation et la mise au point de nouveaux outils de mise en œuvre et de cadres de coopération.

La Stratégie 2020 prend appui sur les progrès accomplis à travers la Stratégie 2010 et se fonde sur les dispositions des Statuts de la Fédération internationale et les politiques définies par son Assemblée générale. Elle est guidée par les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et elle a été mise au point à travers de larges consultations au sein du Mouvement et avec nos partenaires externes.

Les éléments de la *Stratégie 2020*, exposés dans trois chapitres, forment un cadre global et interconnecté.

- > Le **chapitre 1** explique qui nous sommes et décrit le mandat et l'avantage comparatif de la Fédération internationale, mène une réflexion sur les expériences et les leçons de la *Stratégie 2010*, présente les tendances mondiales et expose notre vision.
- > Le **chapitre 2** expose ce que nous faisons pour aider les personnes vulnérables et combattre les causes profondes de leur vulnérabilité, en poursuivant trois objectifs stratégiques pour obtenir des impacts définis.
- Le chapitre 3 décrit la manière dont nous travaillons pour appliquer cette Stratégie à travers trois actions facilitatrices, propices à la réalisation des objectifs, chacune étant associée à des impacts spécifiques.

La Stratégie 2020 sert d'assise aux plans stratégiques des Sociétés nationales. C'est un cadre dynamique, qui réagit à des contextes différents et à l'évolution des circonstances. Tous nos membres, volontaires, employés et sympathisants sont invités et engagés à concrétiser cette stratégie de façon créative et innovante, pour véritablement faire bouger les choses. Dans le cadre des efforts qu'elle déploiera pour favoriser la mise en œuvre systématiques de la Stratégie 2020, la Fédération internationale fera rapport tous les deux ans, à l'Assemblée générale, sur les progrès accomplis. Un examen à mi-parcours sera réalisé en 2015 et un examen final sera effectué en 2019.

De gauche à droite, de haut en bas: Gerald Czech / Croix-Rouge autrichienne; Till Mayer/Fédération internationale; Marko Kokic/CICR; Ben Hondik

# NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Humanité
Impartialité
Neutralité
Indépendance
Volontariat
Unité
Universalité

#### NOS VALEURS

Les personnes : nous renforçons la capacité des personnes et des communautés d'agir dans la solidarité afin de trouver des solutions durables à leurs vulnérabilités et à leurs besoins les plus pressants.

**L'intégrité :** nous agissons conformément à nos Principes fondamentaux de façon transparente et responsable.

Les partenariats: en tant que membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, guidés par ses Statuts, nous travaillons en coopération avec les gouvernements ainsi qu'avec d'autres organisations, conformément aux Principes fondamentaux et



sans porter atteinte à nos emblèmes et à l'indépendance, à l'impartialité et à la neutralité qu'ils représentent.

La diversité: nous respectons la diversité des communautés que nous servons, de nos volontaires, nos membres et nos employés. C'est la condition de la nondiscrimination et de nos principes d'impartialité, d'unité et d'universalité.

**Le leadership :** nous nous efforçons de fournir une impulsion mobilisatrice et aspirons à l'excellence de notre action, en faisant connaître les droits, les besoins et les

vulnérabilités des communautés et les facteurs qui les sous-tendent.

L'innovation: nous nous inspirons de notre histoire et de notre tradition communes, mais nous avons aussi comme devoir de trouver des solutions créatives et durables aux problèmes qui menacent la dignité et le bien-être humains dans un monde en constante évolution.



notre action dans l'intervalle de ses sessions. Président et un Conseil de direction, pour superviser bres. L'Assemblée se réunit tous les deux ans et élit un nisation ainsi que les règles et les obligations des mem-Sociétés nationales, qui définit les politiques de l'orgases Statuts et dirigée par une Assemblée générale de tionale, dont le siège est établi à Genève, est régie par terconnecté et interdépendant. La Fédération internapar les forces de mondialisation, dans un monde inpersonnes vulnérables sont de plus en plus influencées les chances d'améliorer les conditions d'existence des nos convictions et nos efforts communs, sachant que

tions de Genève. À cette occasion, ils délibèrent des semble le Mouvement et les États parties aux Conventionale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge rascommuns. Tous les quatre ans, la Conférence internadu Mouvement pour débattre de l'action et du message ans, le Conseil des Délégués réunit les composantes ces conjuguées au service de l'humanité. Tous les deux mune et améliorent leur efficacité et leurs performanla cohésion entre elles, affermissent leur identité comle rôle des composantes, renforcent la coopération et vement et la Stratégie pour le Mouvement définissent tional de la Croix-Rouge (CICR). Les Statuts du Mou-Croissant-Rouge, au même titre que le Comité interna-Mouvement international de la Croix-Rouge et du La Fédération internationale est une composante du

#### faire mieux, aller plus loin A l'approche de 2020 : faire plus,

la Fédération internationale pour le nouveau millénaire. La Stratégie 2010 définit les orientations stratégiques de

l'innovation, qui orientent notre action. tégrité, aux partenariats, à la diversité, au leadership et à valeurs communes, se rapportant aux personnes, à l'inl'unité et l'universalité. Ces Principes s'appuient sur des l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, piré par les Principes fondamentaux, à savoir l'humanité, L'ensemble de nos actions et de nos déclarations est inspour prévenir et alléger les souffrances des hommes. un « bien public » : à la disposition de tous, en tous lieux, mentalités. Nous sommes largement considérés comme et quartiers, mais aussi en influençant les cœurs et les sibles de notre action dans d'innombrables villages monde entier, non seulement à travers les retombées vi-Acuge et du Croissant-Rouge sont présents dans le ES idéaux du Mouvement international de la Croix-

le domaine humanitaire. publics dont elles sont les partenaires auxiliaires dans d'un partenariat spécifique et distinct avec les pouvoirs que leur confèrent les législations nationales, jouissent ou du Croissant-Rouge qui, de par le statut particulier à travers leurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge respect. Ces volontaires et ces membres sont organisés millions de volontaires et de membres et qui suscite le sont menées par un réseau qui compte des dizaines de confiance et sont protégés juridiquement. Nos activités reconnus de notre présence, qui inspirent une grande et du cristal rouge sont des symboles universellement Les emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge

la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui représente sein de la Fédération internationale des Sociétés de Les Sociétés nationales dans le monde s'unissent au

# **SOWWES** QUI Notre place dans le monde l'encironnement intermediant l'encironnement intermediant l'encironnement intermediant l'encironnement intermediant l'encironnement l'encironnem

principales questions humanitaires.

8 > QUI NOUS SOMMES STRATÉGIE 2020



Elle est axée sur notre mission qui est d'« améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité » et met l'accent sur quatre domaines essentiels : la promotion des Principes fondamentaux et des valeurs humanitaires du Mouvement ; l'intervention en cas de catastrophe ; la préparation aux catastrophes ; la santé et l'assistance aux personnes au niveau communautaire. Un examen à mi-parcours réalisé en 2005 a abouti à la publication d'un guide détaillé sur la manière de bâtir une « Fédération de demain » plus forte, notamment un Agenda mondial plus précis et un Cadre d'action visant à réformer les capacités et la performance de l'organisation.

En élaborant notre stratégie pour 2020, nous nous sommes penchés et nous avons pris appui sur les résultats obtenus au cours de la dernière décennie. Nous avons modernisé notre organisation, élargi notre participation, renforcé nos réseaux de volontaires, amélioré notre redevabilité et développé nos partenariats. Nous avons démontré que la diversité de la Fédération internationale est concrètement un atout majeur pour fournir une gamme plus large de services à davantage de bénéficiaires. L'assistance humanitaire et la protection en cas de catastrophe et de crise figurent parmi ces services. Nous sommes également actifs dans la fourniture de soutien social et nous donnons aux communautés les moyens d'accroître leur niveau de santé et de réduire leurs vulnérabilités. En résumé, nous avons prouvé que notre avantage comparatif est de mener une action volontaire directe et très diverse au niveau communautaire, tout en exprimant les préoccupations des personnes vulnérables et en défendant leurs intérêts au sein des principales instances de décision.

En même temps, nous avons constaté que des améliorations étaient nécessaires dans plusieurs domaines. Par conséquent, en passant de la *Stratégie 2010* à la *Stratégie 2020*, nous sommes résolus à faire plus, à le faire mieux, et à aller plus loin. Nous y parviendrons en :

- mettant en place une stratégie générale et rationalisée, propre à orienter l'ensemble des activités de la Fédération internationale, notamment les activités nationales tant qu'internationales de toutes les Sociétés nationales;
- > étayant davantage le rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales tout en assurant leur développement durable, en tant qu'entités indépendantes financées, dirigées et gérées efficacement, et dotées d'une base solide et diversifiée de membres, de volontaires et d'autres sympathisants;
- portant une attention accrue à nos activités de développement, parallèlement à nos activités bien connues d'assistance en cas de catastrophe;
- nous attachant à garantir l'égalité dans notre organisation et nos activités, c'est-à-dire en veillant à ce que nos politiques et nos pratiques soient dénuées de toute discrimination sexiste ou autre et en favorisant une participation accrue des personnes vulnérables :
- > définissant de meilleurs modes de coopération, de manière que toutes nos capacités soient utilisées au mieux pour développer nos services en faveur des populations les plus vulnérables et dans le besoin, tout en nous montrant plus ouverts et plus flexibles dans nos partenariats et notre collaboration avec les acteurs extérieurs du Mouvement;
- nous exprimant haut et fort en faveur des personnes vulnérables et défavorisées, tout en respectant nos Principes fondamentaux;

- appliquant une approche harmonisée, valable pour l'ensemble de la Fédération internationale en matière de planification, de gestion des performances et de redevabilité;
- utilisant des mécanismes de gouvernance à l'échelle de la Fédération internationale pour assurer une supervision plus rigoureuse et un soutien méthodique aux Sociétés nationales, conformément aux Statuts;
- ajustant la taille, optimisant la gestion et recentrant les priorités du Secrétariat, qui s'acquittera de ses fonctions de soutien aux membres de façon impartiale, professionnelle et responsable, tout en étant plus proche des Sociétés nationales.

## Renouveler notre vision dans un monde en constante évolution

En allant de l'avant pour faire plus et faire mieux, nous devons aussi travailler différemment quand il est nécessaire de s'adapter aux défis et aux opportunités d'un monde qui évolue rapidement. Les dernières décennies ont été porteuses d'espoir. La démocratie est plus répandue, les normes de santé et d'éducation ont été améliorées et les avancées de la science et de la technologie ont été conjuguées à l'ingéniosité humaine. Il en a résulté une créativité accrue, un esprit d'entreprise productif et une conscience sociale plus répandue, qui aident des millions de personnes à sortir de la pauvreté. Cependant, les progrès ont été irréguliers, et les inégalités régionales existantes et les tendances prévues constituent une menace pour ces progrès durement gagnés.

La mondialisation, c'est-à-dire l'interconnectivité et l'interdépendance accrues du monde, est un phénomène durable. Toutefois, ses avantages ne sont pas répartis

équitablement, et les chocs des crises financières et économiques périodiques peuvent être lourds de conséquences à long terme, qui aggravent encore le mécontentement causé par les inégalités croissantes. Ce phénomène est amplifié par les disparités et la discrimination gu'entraîne l'interaction entre de nouvelles tendances démographiques, notamment le vieillissement de la population et l'urbanisation sauvage. Le degré élevé de violence - surtout parmi les jeunes -, la migration forcée, l'évolution de la charge de morbidité, les affections non transmissibles devenant aussi fréquentes que les infections courantes, la dégradation de l'environnement et l'accès incertain à la nourriture, à l'eau et aux ressources naturelles constituent d'autres facteurs. Parallèlement, les catastrophes, toujours plus graves et plus fréquentes, provoquent des dégâts, des pertes et des bouleversements accrus. Le changement climatique modifiera profondément nos modes de vie et notre manière de stimuler et répartir la croissance économique à l'avenir. Ces tendances accroîtront probablement la vulnérabilité sur une grande échelle, en créant de nouvelles formes de marginalisation, de pauvreté et d'insécurité, et en accentuant celles qui existent déjà.

Des défis interconnectés d'une telle complexité exigent une transformation des mentalités et des attitudes, pour changer nos modes de vie et les relations que nous entretenons avec les autres et avec la planète qui est la nôtre. Ces défis incluent les possibilités qu'offre l'évolution historique de l'ordre politique international vers une configuration plus multipolaire des nations et des réseaux transnationaux d'acteurs non étatiques. Pour la Fédération internationale, cela implique de s'adapter constamment à la nature changeante des communautés, à leurs besoins, et aux schémas en évolution du volontariat. Nous allons créer de nouvelles capacités, promouvoir l'innovation dans la mobilisation sociale et tirer parti des nouvelles connaissances et des progrès accomplis dans la communication et la technologie. Cela nous permettra de considérablement élargir notre action pour répondre aux besoins et aux vulnérabilités auxquels nous devrions faire face au vu de notre taille, de notre portée et de notre potentiel globaux.

La vision de la Fédération internationale s'appuie sur ces différents facteurs et oriente les énoncés de mission particuliers des Sociétés nationales et du Secrétariat.

#### 2

#### VISION DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Inspirer, encourager, faciliter et faire progresser en tout temps et sous toutes ses formes l'action humanitaire des Sociétés nationales, en vue de prévenir et d'alléger les souffrances humaines et d'apporter ainsi sa contribution au maintien et à la promotion de la paix dans le monde.

Article 4 (Objet général), Statuts de la Fédération internationale (2007)



STRATÉGIE 2020

# CE QUE NOUS FAISONS

OUS avons consolidé les orientations et les avancées définies dans la *Stratégie 2010* en axant notre vision pour la prochaine décennie sur trois objectifs stratégiques, qui se renforceront mutuellement. Le premier objectif stratégique prend acte de notre rôle bien connu et réaffirme notre volonté d'être le principal protagoniste au monde dans le domaine de l'action humanitaire. Les deuxième et troisième objectifs stratégiques prennent appui sur les forces avérées de nos services et s'attachent à faire plus pour promouvoir le développement, en prévenant et en réduisant les causes sousjacentes de la vulnérabilité.

Toute notre action est guidée par les idéaux humanitaires exprimés dans nos Principes fondamentaux et nos valeurs, et favorise, dans le même temps, le développement. Pour nous, développement veut dire que chacun peut réaliser tout son potentiel et mener une vie productive et créative avec dignité, selon ses besoins et ses choix, tout en honorant ses obligations et réalisant ses droits. Il faut pour cela changer les attitudes et les mentalités quant à la manière dont nous menons notre

existence. Il faut aussi renforcer les capacités sociales et institutionnelles appropriées. Le développement doit impérativement être durable, à travers une utilisation responsable des ressources, de façon à répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations future de satisfaire leurs besoins.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2020

- 1. Sauver des vies, protéger les moyens d'existence et renforcer le relèvement après les catastrophes et les crises
- 2. Promouvoir des modes de vie sains et sûrs
- 3. Promouvoir l'intégration sociale et une culture de non-violence et de paix

12 > CE QUE NOUS FAISONS
STRATÉGIE 2020

# LES AVANTAGES DE LA *STRATÉGIE 2020*

Influencée par les besoins et les vulnérabilités particuliers des communautés diverses où nous menons notre action et guidée par les libertés et les droits qui sont ceux de tous les êtres humains, la *Stratégie 2020* vise, à terme, à servir tous ceux qui se tournent vers nous pour contribuer à bâtir un monde plus humain, plus digne et plus pacifique.

- > Les Sociétés nationales pourront faire plus et mieux pour œuvrer avec les personnes vulnérables selon des méthodes qui soient adaptables et qui correspondent aux besoins locaux. Elles disposeront d'une capacité accrue et de ressources plus durables. Leurs membres, volontaires et autres sympathisants seront des participants plus actifs, car ils seront plus motivés, mieux organisés et mieux soutenus. Les Sociétés nationales seront des auxiliaires des pouvoirs publics plus efficaces, et des partenaires plus fiables pour les acteurs humanitaires et du développement.
- > Les Sociétés nationales travaillant ensemble avec le soutien de leur Secrétariat seront plus unies, tout en respectant notre diversité interne. Nous déploierons plus efficacement nos capacités collectives pour apporter une assistance, en tout temps et partout où cela s'avère le plus nécessaire, dans les situations où les vulnérabilités sont les plus grandes. Nous nous montrerons plus efficaces dans nos modalités de fonctionnement, et plus convaincants dans nos activités de sensibilisation en faveur des besoins et des droits des personnes vulnérables.
- > Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge retirera des avantages de Sociétés nationales plus fortes et d'un Secrétariat de la Fédération plus efficace qui, avec le CICR, promeut et met en application les Principes fondamentaux et les valeurs qui constituent l'assise de notre action commune.

## Sauver des vies, changer les mentalités stratégie2020 Objectif stratégique 1 Objectif stratégique 2 Objectif stratégique 3 Sauver des vies, protéger Promouvoir des modes de Promouvoir l'intégration les moyens d'existence et vie sains et sûrs sociale et une culture de renforcer le relèvement après non-violence et de paix les catastrophes et les crises Action facilitatrice 1 Bâtir des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fortes Action facilitatrice 2 Mener des actions de diplomatie humanitaire pour prévenir et réduire la vulnérabilité dans un monde interdépendant Action facilitatrice 3 Fonctionner efficacement en tant que Fédération internationale



#### SAUVER DES VIES, PROTÉGER LES MOYENS D'EXISTENCE ET RENFORCER LE RELÈVEMENT APRÈS LES CATASTROPHES ET LES CRISES

Une catastrophe est une grave perturbation du fonctionnement d'une communauté, provoquée par des pertes et des bouleversements massifs, qui dépassent la capacité de la communauté de faire face avec ses propres ressources. Lors de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ou dans les situations de crise dues à des conflits violents, l'impératif absolu est de sauver des vies, de réduire les souffrances, les dégâts et les pertes et de protéger, réconforter et soutenir les personnes touchées. Les catastrophes et les crises peuvent être soudaines ou avoir une évolution lente. Dans tous les cas, nous sommes fondamentalement tenus d'être bien préparés à utiliser tous les moyens efficaces pour fournir une assistance, selon les besoins particuliers des hommes, des femmes et des enfants, en tout temps, partout où cela s'avère nécessaire.

## Se préparer aux catastrophes et aux crises et y faire face

Après une catastrophe ou dans une situation de crise, l'aide et la protection humanitaires doivent être adaptées aux besoins qui ont été définis sur la base d'évaluations opportunes et spécifiques. Toute action humanitaire doit tenir compte de la problématique hommes femmes, de l'âge et d'autres considérations socioéconomiques, et elle doit être proportionnée à l'ampleur de la situation. L'assistance doit cibler en priorité les personnes les plus vulnérables et être assurée dans le respect de leur dignité.

Comme nous faisons partie intégrante des communautés, nous sommes à même de toujours comprendre leurs besoins, leurs vulnérabilités et leurs capacités. La gestion systématique des catastrophes et des crises débute par la préparation à l'action rapide, qui est assurée en recourant à des volontaires formés et organisés. Elle englobe aussi la constitution et le prépositionnement de stocks d'urgence de matériel vital ainsi que l'optimisation de la logistique et des communications. Des systèmes d'alerte précoce fiables permettent de sauver un nombre maximal de vies et de protéger les biens et les moyens d'existence. En outre, notre intervention dans les situations de catastrophe et de crise comprend des activités essentielles dans les domaines des soins de santé, de l'alimentation et de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement. Nous contribuons au rétablissement des liens familiaux lorsque ceux-ci ont été brisés. Nous assurons la coordination de la fourniture d'abris d'urgence, dans le cadre de la répartition convenue des tâches au sein du système de l'assistance humanitaire.

Des lois appropriées sont cruciales pour garantir la rapidité et l'efficacité de l'aide humanitaire. Ainsi, nous mettons l'accent sur la préparation juridique au niveau national et sur la coopération juridique internationale à travers l'élaboration et la promotion des règles, lois et principes applicables à l'action en cas de catastrophe. Ceux-ci visent à réduire les obstacles opérationnels et à renforcer le rôle des communautés, pour garantir que les activités de secours et de relèvement soient menées efficacement, dans le respect de la dignité et des droits des personnes touchées. En outre, nous préconisons de conclure, en prévision des catastrophes, des accords de coopération qui facilitent et réglementent les opérations internationales d'assistance, en vue de renforcer les mesures de préparation et d'accroître la pertinence et la prévisibilité des opérations.

## Se relever à la suite d'une catastrophe ou d'une crise

L'impact d'une catastrophe ou d'une crise peut être réduit si la situation est stabilisée dans les meilleurs délais. Les personnes touchées peuvent ainsi commencer à reconstruire leur vie et leur communauté. En fonction des besoins spécifiques, notre assistance au relèvement vise à prévenir des dégâts et des pertes supplémentaires, à remettre en état les services de base, à protéger la santé, à fournir un soutien psychosocial, à rétablir les moyens d'existence et à favoriser la sécurité alimentaire. Le relèvement est mené de manière à rebâtir des sociétés plus participatives et à réduire la vulnérabilité aux catastrophes à venir. Ainsi, les communautés qui se relèvent sont rendues plus sûres qu'elles ne l'étaient.

14 > CE QUE NOUS FAISONS STRATÉGIE 2020

#### Le système de gestion des catastrophes

Renforcer les capacités locales et nationales d'intervention est une responsabilité première des Sociétés nationales, car elles œuvrent au sein même des communautés exposées aux risques de catastrophes et de crises. Cependant, nous savons que les catastrophes et les crises de grande ampleur peuvent parfois dépasser ceux qui sont le mieux préparés. C'est pourquoi les Sociétés nationales se sont engagées à se soutenir les unes les autres, et se sont dotées de capacités d'intervention d'urgence pour le faire. Le Secrétariat a l'obligation, en vertu des Statuts, d'« organiser, coordonner et diriger les actions internationales de secours » dans le cadre des services de base aux membres de la Fédération internationale. En tirant parti des capacités complémentaires des Sociétés nationales, nous veillons à toujours disposer d'outils efficaces et de capacités de mobilisation fiables, dans une structure homogène qui relie les capacités mondiales, régionales, nationales et locales. Cela nous donne la confiance nécessaire pour faire face à l'augmentation probable de la fréquence et de la gravité des grandes catastrophes dans le monde. En même temps, le CICR et la Fédération internationale coopèrent pour entretenir les capacités nécessaires pour protéger et assister les personnes touchées par les conflits armés et la violence.



IMPACT ATTENDU DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

- > Capacités de préparation efficaces pour intervenir de manière rapide et adaptée en cas de catastrophe ou de crise
- Réduction du nombre des décès, des pertes, des dégâts et des autres conséquences dommageables des catastrophes et des situations de crise
- > Rétablissement amélioré du fonctionnement de la communauté à la suite d'une catastrophe ou d'une crise

STRATÉGIE 2020 15



#### PROMOUVOIR DES MODES DE VIE SAINS ET SÛRS

Nous contribuons spécifiquement au développement durable en renforçant la résilience des communautés, c'est-à-dire leur capacité de s'adapter et de résister aux catastrophes et aux crises récurrentes ou prolongées ainsi qu'aux changements socio-économiques profonds. Les populations ont ainsi les moyens de protéger et d'étendre les progrès déjà accomplis en matière de développement. Nous renforçons la résilience des communautés en aidant les personnes à être en aussi bonne santé que possible et à prévenir ou à réduire les risques dans la mesure du possible, de façon à avoir des modes de vie meilleurs et plus sûrs, qui sont aussi respectueux de l'environnement. La résilience des communautés est importante tant pour les nantis que pour les pauvres, en particulier au vu des menaces mondiales telles que le changement climatique, les crises économiques et les pandémies. Pour adapter les modes de vie à un monde en constante évolution, nous devrons aussi promouvoir des politiques publiques favorables, influencer les attitudes psychologiques et sociales et atteindre, pour leur venir en aide, toutes les personnes qui sont le plus vulnérables parce qu'elles ont le moins de moyens de faire face.

#### Meilleure santé

Une bonne santé – un état de bien-être physique, mental et social – nous permet de jouir plus pleinement de nos autres droits fondamentaux. Nos activités en matière de santé visent à réduire la vulnérabilité des personnes et des communautés. L'allongement de l'espérance de vie, l'évolution des taux de natalité, la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes, conjugués aux tendances dans les comportements sociaux, économigues et personnels, ont contribué à un changement notable dans les schémas des structures de morbidité. Globalement, les affections non transmissibles seront plus répandu. D'ici à 2020, les principales causes de mortalité, de morbidité et d'invalidité dans le monde devraient être les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux, la dépression, les accidents de la route, les traumatismes dus à la violence et aux conflits, et les maladies pulmonaires. Parallèlement, les pathologies périnatales, les complications de la grossesse, la tuberculose, le VIH et les maladies diarrhéigues subsisteront. Le paludisme et autres maladies transmissibles perdront du terrain mais persisteront dans les pays à faible revenu. En outre, de nouveaux virus et d'autres organismes



- pathogènes susceptibles de provoquer des épidémies et des pandémies continueront d'apparaître. Les priorités d'action spécifiques sont donc guidées par les schémas locaux en matière de santé, dans le cadre d'une approche globale qui peut être décrite comme suit :
- > Nous nous employons à améliorer l'accès des communautés mal desservies aux services de santé primaires et de santé publique, notamment dans les situations d'urgence. Nous apportons un soutien aux autorités sanitaires en nous attachant à promouvoir les compétences de base pour les premiers secours et à utiliser des techniques de prévention à l'efficacité avérée, pour lutter contre les affections à transmission vectorielle ou autre. La lutte contre le VIH et la tuberculose reste notre priorité, et des efforts ciblés visent le paludisme, la vaccination ; la préparation aux épidémies ou aux pandémies ; la santé reproductive et les soins aux enfants. Nous encourageons le don de sang volontaire et non rémunéré et nous plaidons pour l'approvisionnement sûr en sang et produits sanguins. En prenant rapidement en charge les urgences sanitaires et rendant possible le traitement précoce de problèmes courants, tels que la malnutrition, les pathologies périnatales et les complications de la grossesse, des conséquences indirectes graves sont évitées.
- > Nous soutenons l'amélioration des soins de santé pour que les personnes les plus vulnérables bénéficient pleinement des traitements, à travers des apports nutritionnels, de l'éducation et autres, ainsi que d'un soutien psychosocial. Il s'agit par exemple d'établir un système de santé intégré, doté de services qui soient plus accessibles, attentifs au sexe et à l'âge, et mieux reliés au niveau primaire et des hôpitaux, en vue de répondre aux besoins en soins de santé des communautés qu'ils servent.

16 > CE QUE NOUS FAISONS
STRATÉGIE 2020

> Nous encourageons la prise de mesures relatives aux facteurs comportementaux sociaux et environnementaux sous-jacents qui influencent le niveau de santé. Cette action inclut d'influer sur les politiques publiques et d'encourager la mobilisation sociale pour agir sur les facteurs locaux qui sont le plus à même de réduire le nombre des décès, les maladies, les blessures et les handicaps évitables. En ce qui concerne les facteurs locaux, il s'agit notamment de former la population aux questions de santé, d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, d'encourager l'hygiène personnelle, de limiter l'exposition aux maladies transmissibles, de promouvoir une alimentation équilibrée et l'activité physique, de lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme et l'abus de substances, de gérer le stress, de combattre les préjugés et la stigmatisation relatifs à des affections telles que le VIH et la tuberculose, de promouvoir des comportements sexuels et reproductifs sûrs et d'améliorer la sécurité sur les lieux de travail, au domicile et sur la route. Il s'agit aussi de briser les cycles intergénérationnels du délaissement et du dénuement qui empêchent beaucoup de personnes de bénéficier des pratiques favorables à la santé et de réaliser pleinement leur potentiel humain.

#### Réduire les risques de catastrophe

Les risques de catastrophe sont les possibilités que survienne une catastrophe qui aura des effets potentiellement néfastes sur les conditions d'existence, les biens et les moyens d'existence, ces effets étant liés à l'exposition et à la vulnérabilité d'une communauté à des aléas naturels ou d'origine humaine. Nous encourageons l'action communautaire globale pour éliminer les risques de catastrophe lorsque cela est possible, et pour réduire la survenue et l'impact des catastrophes lorsque la prévention primaire est impossible.

La première mesure de réduction des risques de catastrophe consiste à œuvrer avec les communautés pour procéder au recensement des principaux aléas au niveau local, et à comprendre les schémas de vulnérabilité à ces aléas. Ce faisant, les communautés peuvent définir des solutions locales pour gérer les aléas et réduire l'exposition et les vulnérabilités. Nous accordons une attention particulière aux femmes et aux enfants. car leurs besoins et leurs mécanismes d'adaptation diffèrent souvent de ceux des hommes. Sensibiliser à une « culture de la sécurité » et promouvoir des attitudes psychosociales qui la favorisent comptent parmi les stratégies concrètes. En outre, nous plaidons pour des lois, des politiques gouvernementales et des incitations en faveur des mesures de réduction des risques. Parallèlement, nous pouvons veiller à ce que les programmes de développement ne créent pas de nouveaux aléas ou à ce que ceux-ci soient atténués de manière adéquate. De plus, les infrastructures environnementales et physiques peuvent être améliorées afin de protéger les biens et de maintenir les services en cas de catastrophe. La nutrition et la sécurité alimentaire à long terme sont favorisées partout où cela est nécessaire, en développant les moyens d'existence, en augmentant et diversifiant la disponibilité alimentaire et en améliorant l'accès des personnes les plus vulnérables.

#### Affronter le changement climatique

On compte parmi les principaux facteurs de risque de catastrophe les phénomènes météorologiques extrêmes et la dégradation de l'environnement, qui ont tous deux été mis en relation avec le changement climatique. Tout en reconnaissant que notre compréhension de l'étendue et de l'impact du changement climatique continuera d'évoluer, nous contribuons à la prise de mesures d'adaptation – actions visant à réduire la vulnérabilité des

communautés à des environnements modifiés – et d'atténuation – comportements respectueux de l'environnement, qui réduisent aussi l'ampleur du réchauffement de la planète, dont découle le changement climatique.

Notre action d'adaptation au changement climatique passe par l'intensification des mesures de réduction des risques de catastrophe et par le renforcement des méthodes traditionnelles d'adaptation en cas de catastrophe, qui sont pertinentes dans des contextes et des environnements donnés. Nous contribuons également à atténuer la progression du changement climatique à travers la sensibilisation et la mobilisation sociale, en promouvant un développement durable qui optimise l'empreinte carbone des communautés. Cela signifie utiliser l'énergie plus efficacement en vue de réduire l'impact de notre mode de vie sur l'environnement en termes de production de gaz à effet de serre. Nous donnons l'exemple de cet engagement par la manière dont nous conduisons nos activités dans l'ensemble de la Fédération internationale.

#### 7

#### IMPACT ATTENDU DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

- > Meilleure santé personnelle et communautaire, et systèmes de santé publique plus largement ouverts
- > Exposition et vulnérabilité réduites aux aléas naturels ou d'origine humaine
- > Adhésion accrue du public à des modes de vie durables sur le plan de l'environnement

STRATÉGIE 2020



#### PROMOUVOIR L'INTÉGRATION SOCIALE ET UNE CULTURE DE NON-VIOLENCE ET DE PAIX

Les vulnérabilités les plus répandues sont dues non seulement aux catastrophes et aux maladies, mais aussi à des facteurs complexes tels que les ressentiments, qui naissent des privations et des injustices, la marginalisation, qui tire ses racines des inégalités, de l'aliénation et de l'injustice, ou encore le désespoir, qui est engendré par la solitude, l'ignorance et la pauvreté. Bien trop souvent, ces facteurs s'expriment par des actes de violence contre soi-même et contre autrui, actes qui peuvent s'amplifier et provoquer des conflits plus étendus dans et entre les communautés ou les nations.

Dans toutes les communautés, il existe des groupes de personnes – souvent cachés – qui ne jouissent pas des prestations générales auxquelles a accès la majeure partie de la société. Ces personnes peuvent être délaissées, marginalisées ou exclues pour de nombreuses raisons, par exemple, une position sociale ou économique désavantagée, leur situation professionnelle, le manque d'accès à l'information, à la connaissance ou aux outils de communication modernes, ou encore du fait d'attitudes généralisées de stigmatisation ou de

discrimination à leur encontre. On compte parmi ces groupes désavantagés, les femmes et les filles, qui sont vulnérables du fait de leur sexe, les personnes âgées, celles qui vivent avec le VIH ou des maladies et handicaps particuliers, les enfants et les jeunes en difficulté comme les orphelins, les enfants qui travaillent ou les enfants de la rue, les personnes victimes de trafic, les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants, les personnes ayant une orientation sexuelle particulière, les membres de groupes minoritaires, les personnes soumises à des pratiques culturelles néfastes et d'innombrables autres personnes privées de leurs droits fondamentaux. Nombre de ces personnes sont susceptibles de vivre dans des conditions qui les rendent sujettes à la violence, aux abus et à l'exploitation.

En outre, les disparités économiques et politiques entre les communautés et entre les pays et les régions – no-

tamment les disparités liées à la maîtrise des ressources et à l'accès aux ressources – sont des causes potentielles de tension et d'insécurité. Le défi de la croissance et du développement durables est de veiller à ne pas créer d'autres déséquilibres et à répartir les bénéfices du progrès de façon à réduire les inégalités.

## Promouvoir la mise en œuvre concrète des Principes fondamentaux

Nous plaidons pour une compréhension plus large et une mise en œuvre plus intégrale de nos Principes fondamentaux. Dans le cadre de notre mandat, nous promouvons l'intégration sociale à travers l'ensemble de nos activités et services. Nous promouvons les compétences comportementales nécessaires pour communiquer, jouer un rôle de médiateur et désamorcer les tensions de façon pacifique. Nous luttons activement



18 > CE QUE NOUS FAISONS
STRATÉGIE 2020



contre les préjugés sociaux et nous encourageons la tolérance et le respect des nombreuses perspectives différentes auxquelles il faut s'attendre dans un monde de diversité. Nous menons notamment des activités de sensibilisation sur l'adoption de stratégies non violentes pour aplanir ces différences et désamorcer les conflits violents.

Nous appliquons nos principes d'abord à nous-mêmes. Notre action étant guidée par nos Principes fondamentaux et nos valeurs humanitaires, nous reflétons la diversité de nos populations cibles et assurons la représentation des groupes vulnérables dans la composition et le fonctionnement des Sociétés nationales. Nous nous attachons à garantir l'égalité à tous les niveaux de notre organisation et dans toutes nos activités, en veillant à éliminer toute discrimination sexiste ou autre dans l'attribution des ressources ou des avantages ainsi que dans la participation et l'accès aux services et aux fonctions décisionnelles.

Nous utilisons la même approche, au-delà de notre organisation, pour promouvoir le dialogue interculturel et l'harmonie dans et entre les communautés. Les Sociétés nationales nouent des partenariats avec leur gouvernement pour mettre en œuvre le droit international humanitaire, et bénéficient en la matière des encouragements et du soutien du CICR et de la Fédération internationale. Nous accomplissons ces tâches en menant des activités d'éducation et de formation qui sont adaptées aux besoins de publics spécifiques. Nous assurons une protection en cas de besoin, et conduisons des interventions psychosociales qui influencent les attitudes à l'égard de la violence dans certains contextes. Nous portons une attention particulière aux zones urbaines. Nous nous attachons notamment à renforcer les capacités d'identifier les politiques publiques et les

pratiques qui engendrent l'exclusion et l'aliénation, et à développer les compétences en matière de communication et de sensibilisation pour les combattre par le dialogue et la diplomatie.

## Assurer aux personnes désavantagées une meilleure intégration

Nous nous employons activement, par différents moyens, à changer les attitudes sociales et à réduire l'isolement et le délaissement que connaissent les personnes désavantagées.

- Nous luttons contre la stigmatisation et la discrimination dans la façon dont nous menons toutes nos activités. Nous concevons notamment nos services d'action sociale, de santé et de gestion des catastrophes de manière à ce qu'ils combattent les préjugés et les attitudes et pratiques néfastes au moyen de l'éducation, de la sensibilisation et de la mobilisation sociale. Nous offrons aux personnes marginalisées et stigmatisées un environnement accueillant, dans lequel elles se sentent en sécurité et peuvent jouer un rôle actif en participant à notre action.
- > Nous nous employons à préserver l'autonomie et le bien-être des personnes rendues vulnérables par leur désavantage. Concrètement, nous contribuons à répondre aux besoins de base et fournissons un soutien psychosocial, ainsi qu'une protection et une assistance aux victimes d'abus et d'exploitation. Nous portons une attention spéciale aux personnes âgées.
- > Nous appuyons le développement des moyens d'existence et des compétences citoyennes, qui permettent aux groupes désavantagés de mieux fonctionner au sein de la société. Nous prenons notamment des mesures concrètes pour améliorer la capacité de ces groupes d'interagir efficace-

ment dans la société ordinaire. Par exemple, nous répondons aux vulnérabilités des migrants en nous penchant sur les causes profondes de la migration forcée, en venant en aide aux migrants vulnérables qui ont besoin d'assistance et de protection, en réduisant les risques auxquels ils sont exposés sur le trajet migratoire, en leur donnant les moyens de trouver des solutions appropriées et de longue durée, en promouvant une meilleure compréhension

- de leurs droits et en encourageant leur intégration sociale au sein des communautés hôtes.
- Nous plaidons pour un accès accru des groupes désavantagés aux services disponibles publiquement. Il s'agit notamment de promouvoir le respect des conventions relatives aux droits de l'homme et couvrant les personnes désavantagées, et de faciliter l'accès de ces personnes à des services de santé et de sécurité sociale qui soient plus ouverts et plus adaptables.



IMPACT ATTENDU DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

- > Soutien accru du public aux Principes fondamentaux et réduction de la stigmatisation et de la discrimination
- Niveaux plus bas de violence et utilisation de moyens plus pacifiques pour aplanir les différences sociales
- > Intégration accrue des personnes désavantagées dans leur communauté

20 > COMMENT NOUS TRAVAILLONS STRATÉGIE 2020



## COMMENT NOUS TRAVAILLONS

OMMENT allons-nous réaliser nos objectifs stratégiques? Notre but fondamental étant d'atténuer les souffrances et les vulnérabilités évitables en mobilisant tous les moyens utiles, nous cherchons à nous organiser de manière efficace et efficiente à travers trois actions clés, de nature à faciliter la réalisation de nos objectifs. La première action facilitatrice souligne que des Sociétés nationales fortes sont le fondement essentiel de toutes nos activités. La deuxième action facilitatrice vise à renforcer la cohérence et l'impact de notre message collectif. Enfin, la troisième action facilitatrice vise à déployer toute la gamme des capacités de la Fédération internationale pour optimiser l'accès et obtenir les meilleurs résultats possibles pour les personnes que nous voulons atteindre.

## ACTIONS FACILITATRICES

- 1. Bâtir des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fortes
- 2. Mener des activités de diplomatie humanitaire pour prévenir et réduire la vulnérabilité dans un monde interdépendant
- 3. Fonctionner efficacement en tant que Fédération internationale

22 > COMMENT NOUS TRAVAILLONS STRATÉGIE 2020





#### **ACTION FACILITATRICE 1**

#### BÂTIR DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE FORTES

Pour qu'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge soit reconnue et conserve ce statut, elle doit remplir les conditions énoncées dans les Statuts du Mouvement. La Société nationale doit adhérer à ces Statuts et tenir ses propres statuts à jour. Elle doit être l'unique Société nationale et étendre son action à l'ensemble du territoire d'un État où la Première Convention de Genève de 1949 est en vigueur. Elle doit en outre être dûment reconnue par le gouvernement de son pays, sur la base des Conventions de Genève et dans la législation nationale, comme société de secours volontaire autonome, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Elle doit respecter les Principes fondamentaux et le droit international humanitaire et être guidée par eux. Enfin, elle doit faire usage dans ses activités, menées par des membres volontaires et des collaborateurs recrutés sans discrimination, du nom et de l'emblème autorisés.

## Des Sociétés nationales qui fonctionnent bien

Les Sociétés nationales aspirent à l'excellence des activités qu'elles mènent et sont déterminées à se déve-

lopper de manière durable, parce qu'elles souhaitent faire plus au service des populations vulnérables. Les Sociétés nationales définissent les caractéristiques fondamentales qui les rendent efficaces, notamment un bon leadership, une distinction claire entre les rôles respectifs de la gouvernance et de la gestion, et des arrangements pour une communication interne efficace. En outre, elles assument la responsabilité de la protection de leur propre intégrité et de la pérennisation de leurs capacités en matière de développement organisationnel, de fourniture de services et de sensibilisation. Les Sociétés nationales visent à assumer les coûts de leur structure organisationnelle grâce aux efforts qu'elles déploient, à leur esprit d'initiative, à leurs partenariats et à une gestion rigoureuse et transparente des ressources disponibles.

Il incombe à chaque Société nationale, dans son propre contexte, de planifier la nature et la portée des services qu'elle est à même de fournir de façon fiable, notamment les objectifs spécifiques à atteindre. Ce faisant, elle s'appuie sur les mécanismes de collecte et d'analyse de données, de suivi et de compte rendu qui s'imposent, lesquels prennent en compte notre redevabilité en regard des résultats. Chaque Société nationale élabore son propre Plan stratégique, sur la base de son analyse des besoins, des vulnérabilités et des droits des populations cibles. Le Plan stratégique détermine également les lacunes dans les services auxquelles les activités de la Société nationale devraient apporter une solution, et prend en compte les capacités et les ressources qu'il est possible d'acquérir et de préserver.

Le cœur d'une Société nationale forte est constitué par le réseau national de sections ou d'unités organisées à l'échelon local, les membres et les volontaires reconnus ayant accepté de respecter les Principes fondamentaux et les statuts de leur Société nationale. Si une Société nationale applique des critères supplémentaires à l'adhésion de membres, par exemple le paiement d'une cotisation, elle doit veiller à ne pas exercer de discrimination et doit rester ouverte à tous. Les membres ont la possibilité d'être élus eux-mêmes ou d'élire les membres des organes directeurs de leur Société nationale, qui doivent leur rendre des comptes.

Les membres, les volontaires et les employés des Sociétés nationales sont issus de différents secteurs, qui reflètent les communautés dans lesquelles elles œuvrent, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, de niveau social, de croyances religieuses ou d'opinions politiques. À travers les organes de gouvernance et de gestion, les membres, les volontaires et les employés peuvent participer véritablement aux processus décisionnels. Les Sociétés nationales établissent un environnement de travail sûr ; elles protègent et favorisent le bien-être physique et psychosocial de tous leurs volontaires et leurs collaborateurs.

Les Sociétés nationales sont attachées à une culture de l'apprentissage et participent activement aux affaires de la Fédération internationale pour partager leurs connaissances, leur savoir-faire et leurs ressources avec d'autres Sociétés nationales. Les stratégies d'éducation et de formation des Sociétés nationales sont établies en conséquence et elles souscrivent à un mécanisme d'examen par les pairs à l'échelle de la Fédération, validé de façon indépendante, pour accréditer les Sociétés nationales qui fonctionnent bien.

#### Action pour la jeunesse

Porter une attention particulière aux jeunes est un investissement crucial non seulement pour le présent mais aussi pour l'avenir. La sécurité et la protection des jeunes confrontés à des situations de vulnérabilité doivent être prises en main, en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'âge et au sexe.

Les jeunes – qui apportent des contributions multiples et dont les compétences, en tant qu'innovateurs, ambassadeurs interculturels et facilitateurs auprès de leurs pairs, sont reconnues - sont formés, encouragés et dotés des moyens de devenir plus actifs en participant à la mise en place et à l'élaboration des activités volontaires. ainsi qu'à la gouvernance, à la gestion et aux services de leur Société nationale. À cette fin. nous recourons à des démarches non formelles ainsi qu'à une formation spécifique et au développement des compétences, qui tous prennent appui sur des structures et des réseaux Jeunesse dévoués. En outre, nous encourageons les jeunes à poursuivre leur engagement une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte. Les jeunes apportent des compétences indispensables en travaillant dans un esprit de respect mutuel aux côtés des personnes âgées, qui sont toujours plus nombreuses. Cette collaboration est essentielle pour le transfert intergénérationnel de l'expérience qui, à son tour, revêt une importance cruciale pour le développement et la stabilité de la société.

## Engagement en faveur des communautés et du volontariat

Des communautés fortes et unies forment la base des activités concrètes des Sociétés nationales. Nous reconnaissons que les personnes elles-mêmes sont la ressource la plus importante de leur propre développement, et que celui-ci ne peut être durable que si elles s'impliquent dans le processus et se l'approprient. Pour nous, les communautés ne sont pas simplement des bénéficiaires : elles constituent la base même de notre action, et les Sociétés nationales servent les communautés de l'intérieur. Toute communauté, aussi pauvre soit-elle, a des capacités. Ces capacités peuvent être mobilisées par la Société nationale et organisées de manière à fournir des services aux personnes qui sont particulièrement vulnérables. Il est donc essentiel de renforcer les capacités des sections et des unités locales, car elles font partie intégrante des communautés et de la société civile et enrichissent leur tissu social.

La nature des communautés est en profonde mutation, car les personnes ne s'identifient plus seulement au lieu où elles vivent ou travaillent, mais aussi et de nombreuses façons différentes à des réseaux d'intérêt commun au sein desquels elles passent le plus de temps, notamment des « communautés virtuelles » sur Internet. Nous nous attachons à promouvoir des moyens novateurs d'atteindre ces communautés non traditionnelles par la mobilisation sociale et la communication.

Le volontariat est au cœur du renforcement des communautés. Il promeut la confiance et la réciprocité. Il encourage les gens à être des citoyens responsables et leur procure un environnement dans lequel ils peuvent apprendre les devoirs de l'engagement démocratique. Au sein des Sociétés nationales, les activités volontaires sont conduites par des personnes qui sont attachées aux Principes fondamentaux et qui s'engagent de leur plein gré et sans attendre aucun avantage financier ou matériel. Nos volontaires servent les populations vulné-

rables et s'emploient à rendre le monde plus humain et pacifique. Ils donnent régulièrement ou occasionnellement de leur temps et de leurs compétences pour fournir des services, mobiliser des ressources ou occuper des fonctions administratives, de gouvernance ou de conseil. Les Sociétés nationales sont déterminées à améliorer la qualité, les normes, les capacités et la fidélisation des volontaires en créant un environnement accueillant et socialement intégrateur. Cet environnement implique d'assurer aux volontaires une formation, une supervision, une reconnaissance et des évaluations régulières, des opportunités de développement (notamment en concevant et en améliorant les activités auxquelles ils participent), une couverture d'assurance, de l'équipement, un soutien psychosocial et une structure d'appui locale, adaptée aux tâches qu'ils assument.

Alors que les tendances actuelles continuent de modifier la façon dont les gens exercent une activité volontaire, et que les formes de volontariat informelles et non institutionnalisées se multiplient, la Fédération internationale prône des politiques juridiques, sociales et économiques qui encouragent et valorisent davantage le volontariat dans la société.



IMPACT ATTENDU
DE L'ACTION
FACILITATRICE 1

- > Capacités accrues et durables des Sociétés nationales aux niveaux national et local
- > Une culture plus solide du volontariat, et une participation plus active des jeunes au sein des Sociétés nationales et à la vie des communautés
- Des services améliorés et durables des Sociétés nationales en faveur des personnes les plus vulnérables

#### **ACTION FACILITATRICE 2**

MENER DES ACTIVITÉS
DE DIPLOMATIE
HUMANITAIRE POUR
PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA
VULNÉRABILITÉ DANS UN
MONDE INTERDÉPENDANT

Notre diplomatie humanitaire se consacre à convaincre les décideurs et les guides d'opinion d'agir, en tout temps, dans l'intérêt des personnes vulnérables et dans le plein respect de nos Principes fondamentaux.

La diplomatie humanitaire est un effort multidirectionnel qui met en évidence les besoins et les droits des personnes vulnérables, tout en cherchant à faire entendre avec force la voix de ces personnes dans tous les processus de négociation. Nous nous employons à prévenir et à réduire la vulnérabilité en utilisant à bon escient le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales pour améliorer l'accès aux personnes dans le besoin, et en attirant l'attention sur les causes et les conséquences potentielles des vulnérabilités émergentes ou réémergentes. En outre, nous promouvons l'image du Mouvement à travers notre réseau mondial de représentants éclairés qui font plus largement connaître notre action. Ces efforts sont complétés par des partenariats extérieurs forts et une base de ressources diversifiée et élargie.

## Statut d'auxiliaire : un partenariat spécifique et particulier entre États et Sociétés nationales

Il incombe au premier chef aux gouvernements de prendre en charge les vulnérabilités qui existent dans leur pays, et le rôle principal des Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, est de leur apporter leur concours dans l'exercice de cette responsabilité. Il est ainsi reconnu qu'à certaines périodes, les circonstances imposent qu'une institution indépendante, acceptée par toutes les parties, atteigne les communautés vulnérables, qui, parfois, ne sont accessibles que par ce moyen. Le rôle d'auxiliaire crée son propre espace humanitaire neutre et impartial et permet d'accéder aux bénéficiaires en déployant des capacités Croix-Rouge et Croissant-Rouge, qui peuvent s'exercer librement, sans entrave, pour servir les personnes vulnérables en fonction de leurs besoins.

En gardant ce qui précède à l'esprit, les Sociétés nationales nouent et entretiennent des relations avec les pouvoirs publics – en veillant à ce que ces relations soient équilibrées et fondées sur la confiance – et apportent toutes les révisions nécessaires à la base juridique de leur rôle d'auxiliaires. Ce partenariat spécifique et distinctif est fondé sur le dialogue, la confiance, la coopération et l'entente et le respect mutuels, de façon à pouvoir aborder les questions humanitaires les plus sensibles dans un contexte confidentiel et constructif et de manière indépendante. Il assure aux Sociétés nationales une place privilégiée dans les instances de prise de décisions avec les gouvernements et une part appréciable des ressources qui sont consacrées à l'action humanitaire.

Le partenariat avec un gouvernement inclut :

- > la participation de la Société nationale à l'accomplissement des tâches dévolues à l'État, au titre du droit international et des résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et la coopération dans d'autres activités connexes, notamment la santé et les services sociaux, la gestion des catastrophes et le rétablissement des liens familiaux;
- le droit de la Société nationale de dialoguer avec les pouvoirs publics à tous les niveaux sur les questions relevant de sa compétence. Cela inclut la consultation de la Société nationale sur les questions humanitaires majeures et sa participation aux activités nationales et internationales de secours d'urgence et de préparation aux catastrophes, ainsi qu'aux activités sanitaires, sociales et autres pour lesquelles elle dispose de compétences et elle mobilise des ressources;
- > la création, par l'État, d'un environnement favorable à la Société nationale, notamment en adoptant une législation appropriée quant à son statut, l'utilisation de l'emblème, la mobilisation de ressources (uniquement liée à des motifs humanitaires) et d'autres types de soutien qui facilitent le fonctionnement efficace de la Société nationale, par exemple dans les domaines du volontariat ou du régime fiscal et douanier.
- l'autorisation donnée à la Société nationale de prêter son concours au service sanitaire officiel des armées et l'emploi de personnel de la Société nationale dans ce cadre, conformément à la Première Convention de Genève de 1949.

Les Sociétés nationales prennent l'initiative de répondre aux besoins humanitaires quand elles ont les moyens de le faire. Dans leur rôle d'auxiliaires, sont tenues aus26 > COMMENT NOUS TRAVAILLONS STRATÉGIE 2020







si d'examiner sérieusement toute demande exprimée par les pouvoirs publics de mener des activités humanitaires dans le cadre de leur mandat. Les États doivent s'abstenir de demander aux Sociétés nationales d'agir en contrevenant aux Principes fondamentaux, aux Statuts ou à la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les Sociétés nationales sont tenues de refuser toute demande de ce type et les pouvoirs publics doivent respecter les décisions qu'elles ont prises. L'État ne doit pas s'ingérer dans le fonctionnement de la Société nationale, la sélection de ses activités, la nomination de ses dirigeants et la révision de ses textes juridiques.

#### Sensibilisation et communication

Aux niveaux local, national, régional et mondial, nous nous employons collectivement à attirer l'attention sur les besoins des personnes vulnérables en matière d'assistance et de protection. En outre, nous demandons instamment que des mesures soient prises pour combattre les causes sous-jacentes de leurs souffrances et prévenir ou réduire les vulnérabilités, les conflits et les crises à venir, en signalant immédiatement les problèmes émergents. Nous plaidons pour que les législations, les plans de développement et les stratégies de gestion des catastrophes nationaux soient efficaces et adaptés aux personnes vulnérables, qui devraient être à même d'exprimer leurs besoins, d'exercer leurs droits et de tirer un meilleur parti des services publics et des filets de sécurité renforcés dans le domaine social.

La crédibilité de nos activités de sensibilisation est étayée par une Fédération internationale bien informée et bien connectée qui relie toutes les Sociétés nationales pour faire en sorte qu'il n'y a ait pas de discordance dans le discours sur nos objectifs communs. Nous tirons avantage des technologies et des compétences de communication modernes pour influencer les décideurs et les guides d'opinion ainsi que pour renforcer le soutien du public à des idéaux humanitaires communs. Nous le faisons en conduisant des campagnes sur des thèmes spécifiques, et en nous adressant à tous, en particulier à la jeune génération. Au sein de la Fédération internationale, nous utilisons des plates-formes solides d'échanges d'informations pour mettre les connaissances en commun, promouvoir l'innovation et assurer la cohésion au sein de notre organisation - une vision commune de notre appartenance et de notre engagement, qui s'étend du niveau mondial aux niveaux national et des sections. En utilisant les outils de collaboration en ligne à l'échelle de la Fédération internationale, nos volontaires, nos membres et nos employés deviennent plus efficaces et tissent davantage de liens sociaux, tout en ayant rapidement accès à des compétences de pointe. Une culture solidement axée sur la communication renforce la capacité des Sociétés nationales, en leur donnant la possibilité d'être vues, entendues, utilisées et, en fin de compte, dotées de ressources accrues pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

#### Coopération et partage de ressources

En tant que pilier essentiel de la communauté humanitaire internationale et du système d'assistance au développement, nous apporterons à la satisfaction des besoins des personnes vulnérables une contribution prévisible et sûre, qui soit proportionnée à notre taille et à notre champ d'action. Ce faisant, nous sommes tout aussi déterminés à assurer une plus grande cohérence dans notre coopération

aux niveaux mondial, régional et national avec nos partenaires, notamment ceux du système des Nations Unies (auprès duquel la Fédération internationale bénéficie d'un statut d'observateur permanent), les institutions financières internationales, les groupements régionaux, les groupes non gouvernementaux et issus de la société civile, les réseaux professionnels, les organismes universitaires ainsi que le secteur privé. Nous sommes notamment disposés à jouer un rôle de chef de file lorsque nous sommes les plus à même le faire. Nous nous appliquons à travailler en complémentarité et coordination étroites avec d'autres acteurs, qui souscrivent à des normes communes de bonnes pratiques. Dans ce contexte, nous attendons de nos partenaires qu'ils reconnaissent la place particulière qui est la nôtre sur le plan national et dans le système international et qu'ils respectent notre mandat et notre indépendance d'action. Enfin, nous cherchons à promouvoir des cadres et des systèmes de coopération internationale qui

améliorent l'équité, l'harmonisation, la qualité et la responsabilisation dans le domaine de l'assistance humanitaire, et favorisent le développement du droit international se rapportant à notre action.

Aider autrui est l'un des instincts humains les plus fondamentaux et les plus nobles, et nous sommes largement reconnus comme les plus à même de le faire. Dans nos partenariats avec les donateurs individuels et autres, nous mettons l'accent sur l'action communautaire qui contribue directement à la satisfaction des besoins des personnes vulnérables, à travers des arrangements à long terme, axés sur les résultats et dont les ressources peuvent être mises en commun. Nos partenariats avec les entreprises – qu'ils soient mondiaux, nationaux ou locaux – s'appuient sur nos Principes fondamentaux et sur des critères éthiques clairs, qui mettent l'accent sur la promotion de la responsabilité sociale.

IMPACT ATTENDU
DE L'ACTION
FACILITATRICE 2

- Accès accru aux personnes vulnérables afin de leur venir en aide, et attention plus rapidement attirée sur les situations de vulnérabilité et leurs causes
- > Soutien renforcé du public, des pouvoirs publics et des partenaires, et ressources accrues pour combattre les vulnérabilités
- > Reconnaissance accrue des perspectives communautaires dans le système humanitaire international et de développement et dans le cadre des accords de coopération internationale

28 > COMMENT NOUS TRAVAILLONS STRATÉGIE 2020

#### **ACTION FACILITATRICE 3**

#### FONCTIONNER EFFICACEMENT EN TANT QUE FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Nous sommes une Fédération internationale composée de Sociétés nationales égales, et notre tout est supérieur à la somme de nos composantes individuelles. Collectivement, nous avons pour responsabilité d'œuvrer à la réalisation des objectifs que nous nous fixons dans cette stratégie. Nous savons que nous devons rester vigilants et conserver notre dynamisme face aux défis et aux atouts d'un monde qui évolue rapidement. Nous le faisons en continuant de moderniser nos méthodes de travail de la façon la plus efficace et la mieux adaptée, en fonction des circonstances particulières : soit individuelle, en tant que Société nationale dans le pays, soit collective, par le biais de partenariats et d'alliances qui mettent les ressources et les capacités en commun à l'intérieur du Mouvement. Nous sommes guidés par un code de conduite qui met l'accent sur le respect des personnes vulnérables, la sensibilité à la diversité, la culture et l'égalité. Nous pratiquons l'intégrité dans la manière dont nous donnons et recevons l'aide, et assumons la responsabilité individuelle et collective au sein du Mouvement. Nous saluons la coopération avec les partenaires extérieurs, laquelle doit être conforme aux Principes fondamentaux.

## Coopération au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Mouvement est déterminé à accroître sa contribution globale à la satisfaction des besoins humanitaires. Pour ce faire, il améliore nos outils et mécanismes de coordination, et assure une formation. Ceux-ci prennent appui sur les mandats complémentaires des composantes du Mouvement pour favoriser une coopération plus étroite, accroître l'efficacité et la qualité, et renforcer le développement des Sociétés nationales.

Les Statuts du Mouvement définissent les rôles respectifs de ses composantes. Ils sont complétés par l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – l'Accord de Séville de 1997 – et ses Mesures supplémentaires, adoptées en 2005. Cet Accord définit les rôles établis et les responsabilités temporaires en matière de direction en ce qui concerne l'organisation des opérations de secours internationales dans les situations d'urgence et le renforcement du Mouvement dans son ensemble.

En vertu de cet Accord, le CICR exerce la fonction d'« institution directrice » dans les situations de conflits armés internationaux et non internationaux, de troubles intérieurs et de leurs suites directes. La Fédération internationale exerce cette même fonction lors de catastrophes naturelles ou technologiques et autres désastres et situations d'urgence en temps de paix (ou lorsque la paix a été largement rétablie), lorsque les ressources requises dépassent celles de la Société nationale du pays touché. La Fédération internationale joue également un « rôle directeur » dans la coordination de l'aide

internationale au développement des Sociétés nationales. Le CICR, quant à lui, joue un « rôle directeur » dans l'assistance technique et juridique à la préparation des Sociétés nationales aux activités en cas de conflit armé, et dans le soutien à la promotion du droit international humanitaire. « Partenaire principal » de l'institution directrice, la Société nationale du pays continue en tout temps d'assumer son rôle et son mandat habituels. Elle peut aussi, aux termes d'un accord avec la Fédération internationale ou le CICR, selon le cas, exercer la fonction d'« institution directrice » selon qu'elle dispose des capacités opérationnelles nécessaires.

Les fonctions « directrices » définies ci-dessus ne sont pas exclusives. Elles constituent plutôt une répartition coordonnée des tâches, qui associe toutes les composantes du Mouvement en toutes circonstances. Les Sociétés nationales deviennent plus fortes et assument un rôle progressivement accru de direction. L'Accord de Séville sera examiné en conséquence.

## Collaborer au sein de partenariats et d'alliances

Les Sociétés nationales acceptent le soutien de leurs partenaires au sein du Mouvement dans le cadre de partenariats à long terme, qui s'appuient sur leurs plans stratégiques. Ces partenariats sont dirigés par la Société nationale concernée et encouragent une collaboration efficace, à travers un ensemble de règles pratiques d'harmonisation, notamment des approches communes pour mener des analyses des besoins, fixer des objectifs, définir des stratégies opérationnelles et les populations à servir, décider de la répartition des tâches entre les partenaires, et adhérer à des cadres

STRATÉGIE 2020

communs en matière de mobilisation des ressources, de suivi de la performance, de redevabilité, de sensibilisation et de promotion. Les partenaires de la Société nationale se conforment aux systèmes et aux procédures de la Société nationale, car ils reconnaissent que cela favorise leur développement et accroît l'efficacité et l'impact de la coopération. Il est attendu des partenaires qu'ils contribuent à la prise en charge des coûts opérationnels de base de la Société nationale concernée, en vue de renforcer ses capacités à long terme.

S'attaquer aux souffrances majeures mais évitables est un impératif et une obligation de l'ensemble de la Fédération. Ainsi, quand apparaissent des besoins et des vulnérabilités graves, qui n'avaient pas été prévus, la Société nationale concernée peut demander à des alliances opérationnelles spéciales de fournir des ressources supplémentaires, qui ne sont pas disponibles sur place. Cela devrait permettre à la Fédération internationale d'intensifier collectivement l'action engagée pour surmonter le défi posé. Les modalités des alliances sont adaptées aux besoins créés par la situation et aux capacités déployées par la Société nationale concernée et par ses alliés à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement. Les alliances mondiales, généralement coordonnées par le Secrétariat de la Fédération internationale, sont formées au niveau international en vue d'établir des normes dans des domaines spécifiques, de faire entendre notre voix en représentant et défendant la position de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de mobiliser au niveau mondial des engagements et des ressources en faveur d'une cause donnée. Le Secrétariat peut être invité à aider les Sociétés nationales concernées à gérer leurs partenariats et leurs alliances lorsque des contraintes liées aux capacités locales l'imposent.





#### Un Secrétariat qui fonctionne bien

Le Secrétariat représente la Fédération internationale sur le plan international, pour protéger et promouvoir l'identité de l'organisation et servir les intérêts des Sociétés nationales. Le Secrétariat fournit des services aux Sociétés nationales membres et établit des liens entre elles. Il s'agit de services de soutien essentiels qui s'inscrivent dans les fonctions statutaires de la Fédération internationale et auxquels toutes les Sociétés nationales ont droit, dans la limite des ressources générées par les contributions statutaires des Sociétés nationales du droit, dans la limite des ressources générées par les d'autres biais.

connaissances, le savoir-faire, et l'innovation. nationales, pour fournir ces services et partager les centres d'excellence qu'hébergent certaines Sociétés l'échelle de la Fédération internationale, ainsi que les Le Secrétariat utilise des ressources et des réseaux à mes, des règles et des cadres stratégiques communs. performances et le compte rendu, et promeut des norencourage la planification systématique, le suivi des préserve la mémoire de la Fédération internationale. Il lyseur du changement et du renouveau, le Secrétariat les intérêts des Sociétés nationales. En tant que cataternational, notamment en promouvant dans le monde des activités de diplomatie humanitaire sur le plan intenariats lorsque la demande lui en est faite, et mène internationales, facilite ou dirige les alliances et les parservices, coordonne et dirige les opérations de secours tionales, leur développement et l'intensification de leurs Le Secrétariat soutient la gouvernance des Sociétés na-

Le Secrétariat peut être chargé d'organiser et de gérer la fourniture directe de services lorsque des situations







de grande vulnérabilité l'exigent. Il peut aussi recevoir des fonds additionnels pour fournir des services supplémentaires qui contribuent à améliorer l'efficacité des Sociétés nationales en renforçant la coordination, favorisant le partage de services communs ou réduisant les frais d'administration.

Le Secrétariat est organisé de façon à remplir ses fonctions avec efficacité, impartialité, professionnalisme et responsabilité, à travers une structure géographiquement décentralisée, qui place les ressources et l'autorité aussi près que possible des Sociétés nationales, là où il peut les soutenir au mieux. Parallèlement, le siège à Genève assure une direction et une supervision stratégiques solides, de sorte que nos stratégies opérationnelles soient partout cohérentes et offrent une assise prévisible de grande qualité à l'action collective de la Fédération internationale.

#### Une gouvernance responsable

Les organes de gouvernance – à tous les niveaux de la Fédération internationale – rendent compte aux membres qui les ont élus. Bien que les Sociétés nationales soient autonomes en vertu de leurs statuts, elles souscrivent à des normes de bonne gouvernance applicables à l'ensemble de la Fédération.

Le but principal de la bonne gouvernance est de faire en sorte que les objectifs déclarés soient atteints et que des résultats concrets soient obtenus, tout en valorisant les ressources investies et veillant à ce que les valeurs et la réputation de l'organisation soient maintenues. La bonne gouvernance définit clairement sa relation avec l'organe exécutif et adopte une approche dynamique et planifiée de l'accomplissement de ses responsabilités notamment en matière de mobilisation de ressources. Dans ce contexte, elle veille notamment à ce que soient en place des systèmes solides de gestion des risques ainsi que des mécanismes de contrôle du respect des dispositions, permettant de traiter les plaintes et de préserver l'intégrité. La bonne gouvernance est rigoureuse et transparente dans la prise de décisions et elle a accès à des informations de qualité et des avis spécialisés, qui l'y aident.

Pour constituer les organes statutaires de gouvernance à différents niveaux de la Fédération internationale, nous nommons ou élisons des personnes ayant les connaissances, les compétences et l'expérience voulues, en établissant un équilibre entre la continuité et le renouveau. Nous veillons aussi à garantir une représentation sans exclusive, qui reflète la diversité de nos membres, et un équilibre approprié entre les sexes et les différents groupes d'âge. La possibilité est donnée aux membres des organes de gouvernance de développer leurs compétences et d'évaluer leur performance individuelle et collective.

Nos Statuts et notre Règlement intérieur établissent les mécanismes de gouvernance en vigueur au sein de la Fédération internationale, notamment la supervision de la gestion du Secrétariat. Nous continuons de réviser ces mécanismes pour garantir qu'ils répondent aux besoins des Sociétés nationales membres. Nous entendons rationaliser les mécanismes de gouvernance de la Fédération internationale, tout en élargissant la participation et en les rapprochant des Sociétés nationales membres.

#### Nos responsabilités

Nous nous employons à défendre une culture de la redevabilité et de la transparence auprès de nos parties prenantes, à savoir les personnes que nous servons, celles qui nous confient des ressources pour mener notre action, celles qui œuvrent au sein de la Fédération internationale, les gouvernements et les partenaires extérieurs avec lesquels nous collaborons. Tous ont le droit de savoir comment nous évaluons les besoins et les vulnérabilités, établissons les priorités, concevons nos interventions, assurons le suivi de leur mise en œuvre, mesurons nos résultats et évaluons notre impact.

En tant que Sociétés nationales autonomes, nous devons rendre des comptes aux clients de nos services, à nos membres, à nos volontaires et à d'autres parties prenantes. Nous savons également que la façon dont nous œuvrons au sein de nos Sociétés nationales a des répercussions sur la crédibilité et la réputation des autres Sociétés nationales et de la Fédération internationale dans son ensemble. Par conséquent, puisque nous nous devons d'être à la hauteur de nos normes communes, nous sommes déterminés à souscrire et à nous conformer à un cadre de performance et de redevabilité applicable à l'échelle de la Fédération internationale.

Dans nos principes de redevabilité, nous affirmons notre volonté de formuler des normes explicites, de faire preuve de transparence dans les processus de suivi et de compte rendu et dans la circulation des informations, de favoriser la participation véritable des bénéficiaires, d'utiliser les ressources de manière efficace et rationnelle, et de mettre en place des systèmes pour tirer des enseignements et répondre aux préoccupations et aux réclamations.

Nos éléments d'appréciation des performances recourent à des données ventilées en fonction du sexe et de l'âge pour évaluer les progrès réalisés dans plusieurs domaines. Le « respect des dispositions » évalue la manière dont nous fonctionnons, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nous adhérons à nos principes et valeurs, les politiques et lignes directrices qui orientent la fourniture de services, les codes de conduite qui sont les garants de notre intégrité, ainsi que la façon dont nous interagissons avec nos clients, nos partenaires et d'autres parties prenantes. La « couverture » évalue la portée de notre action, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nous répondons aux vulnérabilités et aux besoins qui ont été recensés dans des zones géographiques ou au sein de communautés et de groupes donnés. La « qualité » évalue la qualité de notre action, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nos services sont conformes aux normes et aux règles qui ont été dûment établies. L'« efficacité » évalue la manière dont nous employons les ressources, c'est-à-dire la mesure dans laquelle nos services utilisent le mieux possible les moyens humains, financiers et matériels dont nous disposons. L'« impact » évalue les effets de notre action, c'est-à-dire l'ampleur et la durabilité des changements qui s'opèrent au sein des communautés où nous opérons.

En utilisant des outils et des méthodes de collecte des données communs, chaque Société nationale détermine ses propres indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans les services spécifiques qu'elle fournit, en comparaison avec le niveau de référence mesuré début 2010. Une approche harmonisée en matière de suivi des performances permet l'agrégation et la communication des résultats des Sociétés nationales à l'échelle de la Fédération internationale. Ce faisant, l'organisation dans son ensemble peut continuer d'apprendre et de faire connaître nos acquis collectifs, gagnant ainsi la confiance de toutes nos parties prenantes et renforçant les efforts que nous déployons dans la diplomatie humanitaire.

Au minimum, le cadre de gestion de la performance et de compte rendu à l'échelle de la Fédération internationale fera la synthèse des informations fournies par les Sociétés nationales sur des indicateurs clés : le nombre de volontaires, d'employés et d'unités locales fournissant des services ; le nombre de personnes atteintes, et les ressources reçues allouées à ces services. Ces indicateurs révèlent dans quelle mesure « nous faisons

plus, nous faisons mieux et nous allons plus loin », car ils illustrent notre degré de réussite en matière de renforcement des capacités et d'amélioration de la qualité et de l'ampleur de notre action, en vue de mobiliser des ressources accrues. Nous évaluons également la qualité de nos services de manière plus directe, en fonction de normes mondialement acceptées régissant les activités humanitaires et de développement, notamment au moyen d'un programme systématique d'évaluation.

# IMPACT ATTENDU DE L'ACTION FACILITATRICE 3

- > Dispositifs renforcés de coopération, de coordination et de soutien pour obtenir des résultats stratégiques
- > Planification, gestion des performances et responsabilisation améliorées dans les activités menées par la Fédération internationale
- Contribution accrue de la Fédération internationale à la satisfaction des besoins et la réduction des vulnérabilités aux niveaux mondial, national et local









NOTES	

LES PRINCIPES
FONDAMENTAUX
DU MOUVEMENT
INTERNATIONAL DE
LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-

#### Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

#### **Impartialité**

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

#### **Neutralité**

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

#### Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

#### **Volontariat**

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

#### Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge oudu Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

#### Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.



La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soutient les activités humanitaires des Sociétés nationales parmi les populations vulnérables.

En coordonnant les secours internationaux en cas de catastrophe et en encourageant l'aide au développement, elle vise à prévenir et à atténuer les souffrances humaines.

La Fédération internationale, les Sociétés nationales et le Comité international de la Croix-Rouge constituent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.